

**Saison 1992/1993 - Subventions au Sport Bisontin de Haut Niveau «Contrats d'Objectifs» - Première répartition**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue, à chaque saison sportive, une subvention aux Clubs Bisontins de Sport Collectif évoluant en Division Nationale.

Cette aide a contribué au développement du sport bisontin et a renforcé l'image sportive de la Ville.

La Commission Municipale des Sports, réunie le 10 septembre 1992 propose que les clubs désignés ci-après, bénéficient de cette aide pour la première moitié de la saison 1992/1993, conformément aux principes contenus dans les contrats d'objectifs approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 février 1990.

**Sports collectifs**

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB Féminin	Nle 1	Handball	195 000 F
BRC	Div. 3	Football	(*) 92 000 F
Besançon Basket Comté	Nle 2	Basket-ball	214 500 F
CGSG	Nle 2	Hockey sur Glace	26 000 F
(*) Solde : subvention globale : 442 000 F			

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de financer cette dépense totale de 527 500 F, à prélever sur le budget primitif 1992, chapitre 945-180-691-90012 code service 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.